



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 novembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. Ruddy PARDANAUD

N° 2022-153 : ATTRIBUTION DE LA DISTINCTION DE CITOYENNE D'HONNEUR DE LA VILLE DE CLAMECY À NÛDEM DURAK

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition d'attribution de la distinction de citoyenne d'honneur à Nûdem Durak, artiste kurde, condamnée à 19 ans de prison pour avoir chanté en public dans sa langue maternelle le kurde, interdit en Turquie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 contre, 2 abstentions),

- DECIDE d'attribuer à Nûdem DURAK la distinction de citoyenne d'honneur de la Ville de Clamecy.

Suivent les signatures.
